

شركة مطارات موريتانيا ش .إ.م 17765. ص.ب 5605 انواكشوط ـ س . ت SOCIETE DES AEROPORTS DE MAURITANIE SEM B.P: 5605 NOUAKCHOTT – R.C 17765 NIF 30900067

SOCIETE DES AEROPORTS DE MAURITANIE COMMISION D'EVALUATION DES OFFRES

AVIS DE MANISFESTATION D'INTERET Construction d'un hangar abri pour camions TOTAL à l'aéroport Oumtounsy

- 1. La Société des Aéroport de Mauritanie (SAM) informe les fournisseurs qu'elle lance un avis de manifestation d'intérêt pour les prestations pour la construction d'un hangar abri destiné aux camions TOTAL à l'aéroport Oumtounsy.
- 2. Pour participer avis de manifestation d'intérêt, le soumissionnaire doit retirer auprès de la Direction Technique de la Société des Aéroports de Mauritanie Direction Technique, contre décharge, pendant les heures ouvrables, la copie du cadre du devis quantitatif et estimatif (versions électroniques et papiers).
- 3. Les prestataires qui le désirent, peuvent obtenir des précisions auprès de la Direction Technique de la SAM sur la nature des travaux demandés.
- **4.** Les offres devront être remises au plus tard le 17 avril 2017 à la Direction Technique de la SAM.
- 5. Les offres seront ouvertes et examinées sur la base de :
 - La Qualité des offres ;
 - Leur coût de réalisation :
 - La compatibilité des prestations avec les normes aéroportuaires ;
 - Les modalités et délais de réalisation ;
 - L'expérience des prestataires sur le type de prestations demandés.
- 6. Les offres sont exprimées en toutes taxes comprises.
- 7. La Société des Aéroports de Mauritanie se réserve le droit de ne pas donner de suite à aucune des offres reçues ou limiter le nombre d'offre selon l'urgence des réalisations demandées, et ce, sans aucun préjudice pour elle.
- **8.** La réception des travaux sera organisée par la Direction Technique, avec le Service Audit et Contrôle de Gestion de la SAM, en présence du prestataire ou de son représentant.

Nouakchott, le 7 avril 2017

La Commission

Pirecteur

Technique

Technique